

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 16 JUIN 2021

Convocation : 9 juin 2021

Membres : 11 ; **Présents** : 11; **Absents** : 0 ; **Votants** : 11 ; **Public** : 1

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Fanny MESNIL, Pauline DEVOS, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Jessica HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER, Denis FERDY et Grégory THOUIN

Invité : Olivier LANGLOIS pour le P'tit Troc'Heure

Secrétaire de séance : Claire GARRIGUE-LANGLOIS

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un(e) secrétaire
2. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal par les personnes concernées
3. Décision modificative concernant le budget
4. Projets d'investissement 2022
5. Règlement du Clos Saint-Martin
6. Organisation des élections
7. Retour sur les projets en cours et actualités des commissions
8. Questions et informations diverses :
 - Projet associatif de construction de four à pain
 - Évacuation des eaux pluviales
 - Nouvel emploi : employé de ménage
 - Demande de ½ temps de Pascal ROUALLE

-

1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE

Claire GARRIGUE-LANGLOIS est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du conseil du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés et signé.

3. DÉCISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE BUDGET

Suite au visa du budget de la commune de Sainte-Croix, une discordance a été constatée entre le flux Hélios/BP dématérialisé et le BP papier.

Le montant en recette de fonctionnement sur le BP papier transmis à la sous-préfecture le 29.04.2021 est de **210 357.05 €** alors que le montant en RF sur le BP dématérialisé ainsi que sur le flux Hélios est de **209 934.05 €**.

Il convient donc d'effectuer le virement de crédit suivant :

73 Impôts et taxes : + 423.00 €

74 Dotations et participations : - 423.00 €

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le virement de crédit de 423 € du compte 74 vers le compte 73 est approuvé.

4. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022-2024

Dominique POTIER présente la proposition de calendrier de travaux envisagés pour les trois prochaines années :

- 2022 : effacement des réseaux, rue de Banville (coût estimé pour la commune de 33 000 € TTC)
- 2023 : rénovation énergétique des bâtiments communaux (coût estimé pour la commune de 41 000 € HT)
- 2024 : effacement des réseaux, rue de Graye et rue de la Bécasse (coût estimé pour la commune de 31 000 € TTC)

Concernant l'effacement des réseaux rue de Banville, Guillaume LEMENAGER indique que la commune de Banville va mener des travaux d'effacement de réseaux sur leur territoire rue de Sainte-Croix en 2022 et que faire ces travaux sur Sainte-Croix également en 2022 réduira la durée des nuisances dues aux travaux.

Par ailleurs :

- les aides du SDEC à hauteur de 75 % ne sont garanties que jusqu'en fin 2022;
- le propriétaire de la maison voisine de la mairie a de nouveau manifesté son inquiétude de la présence du fil électrique surplombant sa propriété, situation qui a été signalée à l'EDF; l'effacement des réseaux permettra de régler cette situation;

Décision

A l'unanimité moins une voix des présents et représentés, le calendrier de travaux proposé est approuvé.

Afin de bénéficier d'une aide supplémentaire, il est proposé d'autoriser le SDEC Energie à déposer pour la commune une demande de subvention APCR Dossier Général au titre de l'année 2022 pour l'enfouissement de la fibre.

Décision

A l'unanimité moins une voix des présents et représentés, le Conseil autorise le SDEC Energie à déposer pour la commune une demande de subvention APCR Dossier Général au titre de l'année 2022 auprès du département pour l'enfouissement de la fibre.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la salle communale, la Commission Animation demande à ce que les petits équipements envisagés puissent être installés dès 2022 sans attendre les travaux de valorisation énergétique prévus en 2023, pour un budget d'environ 1 000 €.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le budget d'acquisition en 2022 de petits équipements à hauteur de 1 000 € pour l'aménagement de la salle communale est approuvé.

5. CLOS SAINT-MARTIN

5.1. Informations

Les travaux permettant la fermeture sécurisée du bâtiment ont été effectués. Les entrées du terrain sont bloquées à la circulation par des blocs de béton loués pour la saison estivale. Le Maire rappelle que l'APCR demandée pour l'année 2021 comprend l'installation d'un chauffe-eau dans le local sécurisé.

5.2. Règlement

Dominique POTIER présente les principales propositions pour le règlement du Clos Saint-Martin :

- Tarifs : 120 € par week-end (2 nuits) pour les habitants de la commune et caution 200 €; 200 € par week-end (2 nuits) pour les personnes extérieures et caution 200 €.
- Équipements mis à disposition : mobilier intérieur et extérieur; eau, électricité, réfrigérateur, sanitaires.
- Engagements : assurance de responsabilité civile; nettoyages extérieurs et intérieurs à l'issue de la location; signature de convention de location.

Le projet est suivi par une discussion entre les membres du conseil et complété par les propositions suivantes:

- le Clos Saint-Martin sera proposé à la location à une fréquence maximale de 2 week-end par mois afin de permettre aux habitants d'en profiter.
- un panneau à l'entrée du Clos ainsi qu'un calendrier de réservation sur le site de la commune feront état des réservations.
- en-dehors des locations privatisant l'usage des installations, les habitants pourront réserver une soirée avec accès aux installations pour la somme de 30 € sous la responsabilité d'une personne majeure.

Une visite de contrôle de conformité eau et électricité est à programmer sur l'ensemble des installations communales.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, les propositions présentées pour le règlement du Clos Saint-

5.3. Subvention APCR 2021 pour les travaux du Clos Saint-Martin

Dominique POTIER informe le Conseil des résultats de la demande de subvention APCR 2021 pour les travaux du Clos Saint-Martin :

- Demande déposée pour montant de travaux de	5956,00 € HT
- Travaux retenus pour subvention	3637,03 € HT
- Travaux non retenus:	
• Dératisation	1640,00 € HT
• Cloisons mobiles	395,67 € HT
• Réfrigérateur	283,33 € HT
- Subvention accordée	1819 € HT

6. ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Deux bureaux de vote sont nécessaires pour les élections régionales et départementales. Ils seront installés dans la salle communale. La secrétaire de mairie étant en arrêt maladie pour 3 semaines, les tâches d'organisation et déclarations sont réparties entre le maire et les adjoints :

- Élections régionales : président Guillaume LEMENAGER, secrétaire Denis FERDY
- Élections Départementales: président Guillaume LEMENAGER, secrétaire Dominique POTIER

7. RETOUR SUR LES PROJETS EN COURS ET ACTUALITÉS DES COMMISSIONS

7.1. Situation des travaux de l'église

Dominique POTIER fait le point sur la situation des travaux de rénovation de l'église.

Demandes de subvention

- Demande de subvention au Service Patrimoine du département déposée le 25 février:
 - Subvention accordée (Commission du 21 mai) pour un montant de 19 206 € (50 % du montant HT des travaux présentés)
- Demande de subvention à l'État (dispositif DETR /DSIL) déposée le 25 février:
 - Dossier de demande validé le 6 mai.
 - Intervention du député Bertrand Bouix auprès du nouveau sous-préfet de Bayeux.
 - Attente de retour dans les prochaines semaines.

Evolution des devis de menuiserie

- Lambris du chœur:
 - Un panneau supplémentaire de lambris à remplacer + 118,50 € HT
 - Aménagement d'un ouvrant devant le lavabo + 563,40 € HT
- Placard à chasuble:
 - Ajout de deux tiroirs (demande de Mme Dalibert) + 200,07 € HT
- Fenêtre de la sacristie:

- Réfection limitée à la partie basse, conservation de l'imposte - 511,66 € HT

Concernant l'aménagement d'un ouvrant devant le lavabo liturgique, plusieurs membres du Conseil demandent que la solution plus simple d'une ouverture découpée dans le panneau de lambris face à la niche du lavabo soit envisagée. Dominique POTIER indique qu'il reprendra contact avec l'entreprise de menuiserie A la Croisée des Bois pour demander cette solution.

Travaux déjà engagés

Travaux	Montant € TTC	Avancement
Menuiserie, lambris et meubles sacristie	6947,86	Démontage des lambris réalisé Réparation et remontage prévu en juillet Réparation des meubles en juillet
Menuiserie, fenêtre sacristie	2333,74	Prévu en juillet
Vitraux, mise hors d'eau	988,90	Réalisé
Menuiserie, grilles de ventilation des faux planchers	715,68	Prévu en juillet
Maçonnerie, remise en état du mur du chœur	1050,59	Prévu fin juin, début juillet
Total	12036,76	
Subvention du département (50 % des coûts HT)	5015,22	
Coût pour la commune (TTC)	7021,44	

Proposition de travaux à engager

Travaux	Montant € TTC	Avancement
Maçonnerie extérieure	17062,67	Prévu en juillet / septembre
Réparation et remontage verrière du chœur	1856,17	Prévu en juillet
Aménagement accès extérieurs	1391,88	Prévu en juillet
Total	20 310,72	
Subvention du département (50 % des coûts HT)	8 462,80	
Coût pour la commune (TTC)	11 847,92	

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, les propositions présentées de travaux à engager sont approuvées.

7.2. Urbanisme STM (Dominique POTIER)

La Commission PLUi de STM se réunira le 21 juin.

7.3. Environnement et développement durable (Gregory THOUIN)

Visite de M. LEMOUSSU de STM pour les travaux d'entretien et aménagement de la Mare aux Chevreuils. STM s'est engagé à faire les travaux et soutenir le projet avec le conservatoire des espaces naturels afin d'en faire une mare « vitrine » du PRAM (Préservation et Restauration des Mares) sur le territoire.

7.4. Animation (Pauline DEVOS)

Une réunion animation et associations du village est prévue samedi 19 juin à 9h pour préparer la saison été-automne et éditer un flyer commun annonçant les différents événements.

Au programme de la commission animation :

- Un apéro-plage pour les habitants le soir des vacances le 4 juillet (information à faire auprès de la commune de Graye-sur-Mer.)
- Un concert de musique baroque dans l'église le 14 août.
- La fête de Sainte Croix les 11 et 12 septembre.
- Accueil de la Rencontre des conteurs de Normandie le 25 septembre.

7.5. Communication (Jessica HUYGHE)

La commémoration citoyenne du 6 juin a été mise à jour sur le site.

7.6. Culture STM (Jessica HUYGHE)

La commission culture de STM s'est répartie en petits groupes de travail pour s'adapter aux différents besoins du territoire. Frédérique FOUBERT vient d'être engagée à STM en tant que chargée de programmation culturelle et responsable du projet de territoire. Les documents informatifs de la programmation culturelle STM vont arriver en mairie pour être distribués dans les boîtes à lettres.

7.7. Ressources humaines et communication STM (Claire GARRIGUE-LANGLOIS)

L'organigramme de STM vient d'être mis à jour et sera consultable en mairie. Un projet de site pour la communauté de communes est à l'étude ; il comprendra des liens vers les sites communaux. Pour information, les salaires des animateurs des centres de loisirs ont été réévalués à la hausse pour s'aligner sur les tarifs des vacataires et leurs contrats réaménagés pour permettre un cumul des repos suite aux séjours en internat.

7.8. Syndicat d'assainissement (Éric LECHÉMINANT)

Après 4 ans de négociations avec la police de l'eau la station vient d'être déclarée en conformité et n'a donc plus d'obligation de travaux concernant le taux de rejet du phosphore, elle n'est plus assujettie à la règle n° 2 du SAGE car elle n'est pas considérée comme station réhabilitée.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Projet associatif de construction d'un four à pain (présenté en début de séance)

Olivier LANGLOIS, co-président de l'association Le p'tit Troc'Heure, présente le projet de construction d'un four à pain réservé à un usage associatif. La construction est envisagée dans l'espace public du jardin à l'arrière de la salle municipale, sous forme de chantier participatif encadré sur 4 ou 5 week-ends.

Guillaume LEMENAGER et Dominique POTIER précisent les conditions de construction et d'utilisation du four à pain, après consultation de la CdC STM :

- Autorisation d'occupation du domaine public à demander par la Mairie.
- Pas d'autorisation de permis de construire nécessaire (surface au sol inférieure à 2 m²).
- Modalités d'usage, responsabilités et assurances à préciser dans un avenant à la convention existante entre l'association et la Mairie.
- Vérification des conditions de sécurité par un organisme spécialisé.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le projet de construction d'un four à pain est approuvé selon les conditions indiquées.

8.2. Évacuation des eaux pluviales

Lors des récentes averses, il a été constaté une montée des eaux de ruissellement au niveau de la Mare-au-Roy, et ce malgré les travaux effectués sur les canalisations ; de même au niveau de l'extrémité de la rue du Bout Caïn. Une vérification de l'écoulement par les regards lors d'une prochaine pluie est programmée.

8.3. Nouvel emploi : employé de ménage

Suite à la demande de l'agent communal d'une réduction de son temps de travail, le ménage des locaux ne pourra plus être pris en charge sur ce poste. La commune doit embaucher une nouvelle personne pour le ménage dans les locaux communaux. La candidature de Régine HALEY est acceptée. Elle est disponible le jeudi matin et débutera dès que possible.

8.4. Demande de mi-temps de Pascal ROUALLE

Suite à son retour d'arrêt maladie, l'agent communal Pascal ROUALLE a confirmé qu'il ira jusqu'au terme de son contrat le 17 septembre 2021, contrat qu'il ne souhaite pas renouveler. Pascal ROUALLE travaillera à temps partiel jusqu'à la fin de son contrat. La commune recrutera un nouvel agent après cette date.

8.5. Informations diverses

- L'IME de Graye-sur-mer a fait la demande de mise à disposition du Clos Saint-Martin pour un séjour de 2 fois 4 jours en bivouac avec 8 résidents et leurs accompagnateurs. Le conseil est favorable à cet accueil à l'unanimité. Ce camp se déroulera du 7 au 20 août hormis les week-ends.
- Point sur l'entretien et la propreté du village :
 - Le ravalement des murs du lotissement a été abîmé lors du nettoyage des zones herbagées : le Maire fera remonter l'information à l'entreprise responsable.
 - Plusieurs remarques ont été faites par des habitants concernant les fleurs sur les bordures entretenues par des habitants et qui ont été éliminées : comment procéder pour que le nettoyage soit fait tout en respectant les soins portés par les habitants à l'entretien et au fleurissement de leurs bordures d'habitation dans un souci d'embellissement du village ? Le Maire rappelle que les exigences de sécurité et de visibilité doivent être respectées.
 - Hormis ces remarques, tous les avis récoltés sur la propreté et l'entretien sont satisfaisants.

La séance est terminée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance